



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 14 octobre 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 13
- présents : 11
- votants : 11

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni le 14 octobre 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Elodie MELET pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE.

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Joël ALPY, Jean-Yves QUETY.

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du nouveau quartier de la Fruitière

Exposé des motifs

Conformément à la délibération du 4 septembre 2017, la Commune de Mignovillard a confié au SIDEC du Jura la mission de mandataire pour le projet d'aménagement du nouveau quartier de la Fruitière.

Dans ce cadre, le SIDEC a lancé, en date du 16 mai 2024, une consultation visant à sélectionner une équipe pluridisciplinaire, incluant un architecte et/ou paysagiste ainsi qu'un bureau d'études VRD et environnemental.

La date limite de dépôt des candidatures a été fixée au 17 juin 2024. Trois candidats ont été présélectionnés et auditionnés le 12 septembre 2024. La date limite de remise des offres était fixée au 3 octobre 2024.

Les offres ont été analysées selon les critères suivants :

- Prix de la prestation (40 points),
- Valeur technique de l'offre (60 points).

Suite à cette analyse, les candidats ont été classés comme suit :

- Cabinet PIARD-AUBERT (associé aux cabinets BEJ et EVI)
- Cabinet ABCD
- Cabinet VERDI

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du quartier de la Fruitière au Cabinet PIARD-AUBERT, pour un montant global de 47 070 € HT, incluant les missions complémentaires pour le dossier de la "loi sur l'eau" d'un montant de 4 860 € HT,
- d'autoriser le SIDEC du Jura à passer et signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes avec le titulaire, Cabinet PIARD-AUBERT,
- de préciser que la dépense correspondante sera intégrée dans le financement du projet, inscrite au budget annexe "Lotissement de la Fruitière".

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE